

PREFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 30 janvier 2017

Adresse postale
Services de l'Etat en Vaucluse
DREAL PACA
Unité départementale de Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique
DREAL PACA
Unité départementale de Vaucluse
Cité Administrative - Bâtiment 1
84000 AVIGNON

Le directrice régionale

à

Monsieur le Gérant

Société CVA Alcyon
946, chemin le Prince

84100 ORANGE

Affaire suivie par la subdivision 1
Téléphone : 04.88.17.89.33.
Télécopie : 04.88.17.89.48.

Nos réf. : D-0009-2017-UT84-Sub1
S3IC : 64-2733 / P2

Objet : Conclusions de la visite d'inspection inopinée du 21 octobre 2016 dans votre établissement de BOLLENE.

Monsieur le Gérant,

Votre établissement de Bollène a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 21 octobre 2016. Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- vérification du respect des dispositions de votre arrêté préfectoral d'autorisation du 16 février 2016. Principaux thèmes : aménagement et déchets.

A cette occasion, il est globalement apparu que les installations sont exploitées de sorte que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine d'inconvénients ou de dangers susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Aussi je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés :

- Aucun nouvel écart à la réglementation n'a été relevé.

Remarques particulières relevées

- L'inspection n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Écarts relevés lors de l'inspection précédente

La précédente visite d'inspection réalisée le 23 juin 2016 n'avait pas donné lieu à la formulation d'écart ou de remarque.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directrice et par délégation,
Le chef de l'unité départementale de Vaucluse



Alain BARAFORT